



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 22 AVRIL 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Fatima AIT-CHIKHEBBIH

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUD, M. Alexandre MALFAIT, M. Ludovic PAJOT.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE
LA COMMUNE DE FICHEUX - PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES
OPÉRATIONS DE DÉPLACEMENT DE CLÔTURES**

(N°2025-104)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et, notamment, ses articles L.121-2, L.121-4, L.121-8 et L.121-13 et suivants ;

Vu la circulaire ministérielle du 12/09/2012 de la Direction des Finances publiques du Ministère de l'Economie ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-356 de la Commission Permanente en date du 16/09/2024 « Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental de la commune de Ficheux – modification des limites territoriales » ;

Vu la délibération n°2022-521 de la Commission Permanente en date du 13/12/2022 « Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental de la commune de Ficheux - modification du périmètre » ;

Vu la délibération n°2022-74 de la Commission Permanente en date du 21/03/2022 « Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental de la commune de Ficheux - décision d'ordonner l'opération » ;

Vu la délibération n°11 du Conseil Général en date du 19/05/2014 « Évolution des conditions d'intervention du Département dans l'aménagement foncier rural » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 31/03/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer des aides pour les travaux de déplacement de clôtures à réaliser par les particuliers, consignés dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 1 708,00 €, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental de la commune de Ficheux, selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-631G01	20422/9066318	AFAF- Subventions travaux et MO communales	3 000,00	1 708,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 avril 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

N° dossier	Nom et adresse	Longueur prise en compte	Montant des travaux (7€/ml)	Participation du Département (40%)
1	Florent DARRAS [REDACTED]	69 ml	483,00 €	193,20 €
2	Richard OSCISLAWSKY [REDACTED]	303 ml	2 121,00 €	848,40 €
3	David TISON [REDACTED]	238 ml	1 666,00 €	666,40 €
TOTAL		610 ml	4 270,00 €	1 708,00 €

TISON David

LEGENDE :

 Périmètre AFAFE

Clotures

 Clotures nouvelles

 Clotures supprimées

GAEC CAFFIN LARDIER

L= 238 ml

L= 238 ml

TISON David

DARRAS Florent

LEGENDE :

 Périmètre AFAFE

Clotures

 Clotures nouvelles

 Clotures supprimées

GAEC COPIN FRERES

L = 69 m

L = 69 m

DARRAS Florent

0 25 50 m



OSCISLAWSKY Richard

LEGENDE :

-  Périmètre AFAFE
- Clotures**
-  Clotures nouvelles
-  Clotures supprimées

OSCISLAWSKY
Richard

L = 153 ml

L = 170 ml

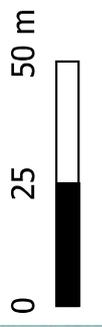
L = 150 ml

L = 159 ml

MONVOISIN
Sébastien

GAEC COPIN FRERES

FRANCOIS Samuel



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service aménagement, espaces naturels et itinérance

RAPPORT N°29

Territoire(s): Arrageois

Canton(s): AVESNES-LE-COMTE

EPCI(s): C. Urbaine d'Arras

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 AVRIL 2025

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE LA COMMUNE DE FICHEUX - PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPLACEMENT DE CLÔTURES

Conformément aux dispositions du Livre I^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime portant sur l'aménagement et l'équipement et l'espace rural (articles L 121.13 à L 123.17), le Conseil départemental, maître d'ouvrage et financeur des opérations d'aménagement foncier, intervient également dans le financement des travaux connexes à l'aménagement foncier selon les dispositions adoptées par l'Assemblée départementale lors de sa session du 19 mai 2014. Il s'agit :

- Des travaux connexes de première urgence permettant l'entrée et l'utilisation dans les conditions normales d'exploitation des nouvelles parcelles attribuées, ainsi que les aménagements des bassins versants en hydraulique douce et les aménagements paysagers ;
- Des travaux de voirie sur les chemins d'exploitation créés par l'aménagement foncier et certains chemins ruraux de desserte agricole ;
- Des travaux particuliers de plantations et de déplacement de clôtures et points d'eau.

L'affectation des crédits nécessaires à la réalisation du programme de travaux connexes à l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental de la commune de Ficheux, au bénéfice de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de Ficheux fait l'objet d'un rapport spécifique à l'examen de la Commission Permanente.

Parallèlement, il est proposé ici d'examiner les travaux particuliers de déplacement de clôtures.

En effet, selon les modalités définies concernant la prise de possession du nouveau parcellaire, certains travaux de déplacement de clôtures de pâtures prévus au dossier et nécessaires au fonctionnement des exploitations, doivent être réalisés directement par les agriculteurs concernés et relèvent des mêmes dispositions financières.

Il est en conséquence proposé de les dédommager à titre individuel par l'attribution d'un montant forfaitaire au mètre linéaire de clôtures déplacées (plus petite distance entre le linéaire de clôture démonté et celui remonté) à un niveau d'indemnisation de 40% d'un forfait de 7 € /ml correspondant au coût des fournitures.

Le tableau ci-après annexé présente les calculs en prenant comme base ce montant de 7 € /ml.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant décider l'attribution des aides pour les travaux de déplacement de clôtures à réaliser par les particuliers consignés dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 1 708,00 €.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-631G01	20422/9066318	AFAF- Subventions travaux et MO communales	3 000,00	3 000,00	1 708,00	1 292,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 31/03/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY